



Le 20 juin 2019

**Objet : Confirmation de l'école de fréquentation de votre enfant - Avis aux parents du primaire**

La Direction du service de l'organisation scolaire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles vous informe que la confirmation de l'école de fréquentation de votre enfant est accessible sur le site de la CSSMI [www.cssmi.qc.ca](http://www.cssmi.qc.ca) depuis le 19 juin 2019.

Afin d'accéder à cette information, vous aurez besoin du numéro de fiche de votre enfant (qui se retrouve sur son bulletin scolaire) et de sa date de naissance.

**Important :** Veuillez prendre note que les informations concernant le transport scolaire de votre enfant pour l'année 2019-2020 seront aussi accessibles via le site Internet de la CSSMI à compter du 14 août 2019. Vous aurez aussi besoin du numéro de fiche de votre enfant et de sa date de naissance pour accéder à ces informations.